saint louis

CHARTE DE PERMANENCE



La permanence prévue dans ton emploi du temps est un moment privilégié pendant lequel tu peux t'avancer dans tes devoirs et tes révisions tout en étant encadré de ton assistante d'éducation, dont le

principal rôle est de s'assurer du bien être de chaque collégien et de l'application du règlement intérieur.

La permanence est un espace éducatif où s'apprennent des règles de socialisation, où s'acquièrent des repères et des connaissances. C'est un endroit où l'on peut accéder aux livres, consolider son savoir et son savoir-faire.

Les heures de permanence sont consacrées au travail individuel et à la lecture, où chacun doit garder le calme et le silence.

En aucun cas il ne s'agit d'un lieu de détente ou d'une prolongation de récréation.

Si tu es à jour dans ton travail, que tu n'as pas de livre à lire et que le CDI n'est pas accessible pour cause de séance pédagogique, l'assistante d'éducation et de vie scolaire peut te procurer un exercice que tu lui rendras à la fin de l'heure.

Tu seras muni de toutes les affaires dont tu as besoin, aucun retour en classe ou prêt de matériel ne sera admis.

La salle de permanence est soumise aux mêmes règles que l'ensemble de l'établissement (cf. règlement intérieur dans l'agenda).

En cas de non respect des dispositions mentionnées, l'assistante d'éducation inscrira un mot information ou sanction (selon la situation) dans ton agenda à l'attention de tes parents. Tu devras présenter ton agenda signé dès le lendemain.

Les règles de vie

- Je suis à l'heure devant la ligne blanche.
- Je m'installe rapidement dans le calme. Si l'assistante d'éducation me demande de changer de place, c'est pour éviter de me punir et pour me donner une seconde chance.
- Je sors immédiatement mes affaires pour travailler. Je pose mon sac au sol, je ne le jette pas. Mon agenda est en évidence sur la table.
- Je ne parle pas, je ne me retourne pas, je me tiens assis correctement : par exemple, je ne m'adosse pas au mur, je ne m'allonge pas sur la table, je ne me balance pas sur ma chaise, etc.
- Pour demander un renseignement, je lève la main et j'attends l'autorisation de l'assistante d'éducation pour prendre la parole.
- Je ne me lève pas sans y avoir été autorisé. Aucun déplacement n'est permis, ni aucune sortie (excepté CDI et dérogation exceptionnelle).
- Lorsque je suis à jour dans mes devoirs et révisions, je m'occupe en lisant un livre. Je ne reste pas sans rien faire, je n'importune pas mes camarades.
- Je suis responsable de la propreté de ma place. Je n'écris pas sur la table ou sur le mur, je jette mes saletés à la poubelle en sortant et je range ma chaise contre la table. Si nécessaire, les élèves remettront la salle en état de propreté.
- Si les élèves sont calmes et en petit groupe :
 - l'assistante d'éducation peut me donner des explications pour les devoirs que je ne comprends pas.
 - je peux demander à travailler au fond de la salle avec un camarade (dans le cadre d'une préparation d'un exposé, par exemple).
 - Si j'ai respecté l'ensemble des règles de vie, je peux demander à aller au CDI (selon disponibilités).

Je, (prénom et nom) déclare avoir pris connaissance de la charte de permanence et m'engage à la	
Signature de l'élève	Signature des parents ou représentant légal